

Malgré les difficultés rencontrées ces dernières années - crise économique, crise financière, baisse des dotations de l'Etat depuis 4 ans (perte de 540 000 €), votre municipalité n'a pas augmenté les taux de la part communale des impôts locaux.

C'est vrai depuis 2012.

Cela concerne la taxe d'habitation, les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe d'assainissement (SIABW).

En 2017, la prise de compétences des ordures ménagères par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais vient changer

la donne.

En effet, jusqu'en 2016, la Ville bénéficiait d'un excédent de recettes qui lui permettait de financer la propreté urbaine. **Or, avec le transfert de compétences, la Ville perd la recette, mais garde la dépense.**

Il a donc été décidé d'augmenter le taux de la Taxe Foncière en 2017. **Cette augmentation sera compensée par une baisse, dans le même temps, de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères.**

**En faisant ce choix, la Ville fait en sorte que cette opération soit fiscalement**

**neutre pour le Wimereusien contribuable.**

D'autant que dans les 10 ans qui viennent, la TEOM devrait continuer à baisser, baisse qui pourrait aller jusqu'à 40 %.

L'exemple ci-dessous reprend l'extrait d'une feuille d'imposition de la taxe Foncière d'un wimereusien sur une base moyenne.

Il démontre que l'augmentation de la Taxe Foncière est compensée par la baisse de la TEOM. **Dans cet exemple, le contribuable ne paiera au final, par an, qu'un Euro de plus, soit 8 centimes par mois.**

## SIMULATION D'UNE FEUILLE D'IMPOSITION 2016 AVEC LES NOUVEAUX TAUX 2017 (VILLE ET CAB)

**BASE MOYENNE (1647)**

### TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 620 PAS-DE-CALAIS

Commune : 893 A WIMEREUX

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2015	41,44 %					11,31 %	%		
	Taux 2016	41,44 %					11,31 %	%		
	Adresse									
	Base	1647					1647			
	Cotisation	683					186		1258	
	Adresse									
	Base									
Propriétés non bâties	Cotisations 2015	675					184			
	Cotisations 2016	683					186			
	Variation en % ⑧	+1,19 %					+1,09 %	%		
			Commune					Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
	Taux 2015	%						%	%	
	Taux 2016	%						%	%	
	Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles										
Cotisations 2015										
Cotisations 2016										
Variation en % ⑧	%						%	%		
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ④	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « Etat »										
Base « Collectivité »										
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			48	
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨				
						Dégrèvement JA « Etat » ⑩				
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩				
Références administratives : 620 51 025 202 893 A L G						Montant de votre impôt :			1306	

**SIMULATION DU TOTAL DES COTISATIONS ANNUELLES : 1 259 € (+1€)**



## POURSUITE DES DOSSIERS STRUCTURANTS

L'année 2017 sera consacrée à la recherche de financements en ce qui concerne les trois projets majeurs que sont la reconstruction de l'**avenue FOCH**, la reconstruction de la **digue nord** et la réhabilitation de l'**Eglise Immaculée Conception**.



## ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

### ASSAINISSEMENT (AVEC LE SIABW) :

sont concernées les rues suivantes : avenue **FOCH**, rues du Général **DE GAULLE**, des **Anglais**, l'impasse **des Oies**.



### RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Poursuite du programme pluri annuel de remplacement de 70 points lumineux des rues **SURCOUF**, Jean **BART**, **ZIER**, du **STADE**, **CALMETTE**, Jeanne **D'ARC**, **WIMET**, **CASSIN**, **MOULIN**, Georges **ROMAIN**, du Capitaine **FERBER**, des **MAURICIENS**, quai de **WIMILLE** et impasse du gaz.



Acquisition d'un **désherbeur thermique** au profit des espaces verts municipaux, conforme à l'objectif « 0 phytos ».

Acquisition d'un **aspirateur urbain**, outil performant au profit de la propreté urbaine.

## JEUNESSE - ÉCOLE

En 2016, la **rénovation du terrain de pétanques et des bancs publics** au sein de la Résidence **Théophile GAUTIER**,



En 2017, **pose de buts de football définitifs sur le terrain « Kévin VÉROVE »**, rue **LAMARTINE** et création, dans la Forêt des Enfants, d'un **parcours d'évolution pour les VTT**.

**Remplacement de filets pare ballons au stade LEMOINE.**



**Mise en sécurité**, au regard des risques terroristes, des **4 établissements scolaires** (**KERGOMARD**, **FABRE D'ÉGLANTINE**, **PASTEUR**, **FOURNIER**)



## ATTRACTIVITÉ DE LA STATION

La rue CARNOT, entre la rue Saint VICTOR et la rue POMPIDOU, sera mise en sens unique. La route et les trottoirs seront refaits.

**39 places de stationnement seront créées.**



La rue CARNOT, entre les places LECLERC et ALBERT 1<sup>ER</sup>, verra un **aménagement de qualité de ses trottoirs** : barrières, fleurissement...

Acquisition de **deux nouveaux mobile-home** pour le camping municipal l'Olympic, pour loger les surveillants de la plage l'été et augmenter l'offre d'hébergements touristiques.



## DOMAINE PUBLIC

**Mise aux normes des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite proches des bâtiments publics**, ce qui correspond à la mise en œuvre de la tranche 2017 de l'Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP).

Afin de mettre en place, au 1er janvier 2018, la réforme du stationnement payant, acquisition de **4 nouveaux horodateurs**. Ceux-ci accepteront tout mode de paiement. Le ¼ d'heure gratuit sera réinstauré.



## FÊTES - ANIMATIONS

**Dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2017, de la gestion de l'Office de Tourisme à l'intercommunalité qui n'a pas repris la partie « manifestations », la Ville s'est réorganisée.**

Les services municipaux ont repris les animations réalisées par l'ancien office de tourisme.

Les différents salons, braderies brocantes ou expositions ont donc été maintenus<sup>(\*)</sup>.

Ensuite, c'est la commission municipale des fêtes, créée à l'unanimité par le conseil municipal en 2014, qui est la structure sur laquelle s'appuie la municipalité.

Son action est complétée par les partenaires associatifs à l'origine de manifestations. Ils seront associés à l'élaboration du calendrier des fêtes 2018, dès le mois de septembre prochain.

Grâce à cela, la ville et ses partenaires peuvent maintenir un niveau de manifestations élevé, où chacun quel que soit son âge et ses goûts, s'y retrouve.

(\*) : à l'exception de la braderie-brocante de la rue MESSAGER qui sera reconduite en 2018.



## BON À SAVOIR

### CHANGEMENTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017...

Depuis le 1er janvier 2017, c'est la Communauté d'Agglomération du Boulonnais qui est compétente pour le ramassage des ordures ménagères et pour la gestion de l'Office de Tourisme.

### ... ET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Avec la mise en place de la réforme du stationnement payant qui devient une occupation du domaine public.

Avec la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais en matière d'assainissement pluvial et des eaux usées (le SIABW disparaîtra).

### FIBRE OPTIQUE

L'année 2017 continuera à voir le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

### WIMEREUX RECONNUE EN TEPCV

Depuis la fin de l'année 2016, Wimereux a été reconnue, par le ministère de l'environnement, en « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

Cette reconnaissance nationale lui a permis d'obtenir des subventions pour le programme 2017 de rénovation de l'éclairage public.

### FORÊT DES ENFANTS

En partenariat avec la Ville et grâce à des financements européens, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale a réhabilité la mare située rue Camille Saint Saens et deux prairies de la Forêt des Enfants.

Ce programme, de nouveau éligible au FEDER, se poursuivra dans le même lieu en 2017 et 2018.

### ASSAINISSEMENT CONFORME

Le système d'assainissement des communes de Wimereux et de Wimille a été officiellement reconnu par les services de l'Etat comme étant conforme aux normes européennes, nationales et locales. Cela explique en grande partie pourquoi...

### Eaux D'EXCELLENTE QUALITÉ

... Depuis cette année, les eaux de baignade de la ville sont reconnues d'excellente qualité (le classement maximum).

Conséquence : les contrôles de l'Etat (Agence Régionale de Santé) sont moins nombreux : ils passent de 12 à 6 pour la saison.

### URBANISME

L'année 2017 verra la mise en application du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et sera suivie par celle de l'AVAP.

### SÉCURITÉ

Afin de compléter ses actions au quotidien, la Police Municipale va se voir doter de gilets pare balles et de caméras piétons.